



GUIDE D'INFORMATION

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

LE TITRE DE COMPÉTENCES QUI RENFORCE LA CAPACITÉ

Photo: Cattroll Photo Associates



First Nations Housing
Professionals Association

L'Association des professionnels de
l'habitation des Premières Nations



VOUÉE À VOUS AIDER À VOUS ÉPANOUIR

L'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations (APHPN) est vouée à l'excellence de l'élargissement de la capacité de gestion de l'habitation pour les établissements des Premières Nations. C'est une association professionnelle nationale qui répond exclusivement aux besoins des personnes qui travaillent ou qui aspirent à travailler dans le domaine de l'habitation au sein des établissements des Premières Nations en étant responsables de fournir des possibilités de formation, de perfectionnement professionnel et de certification en gestion de l'habitation.

Elle exerce un leadership en matière d'activités liées à la gestion de l'habitation en élaborant et en promouvant des normes de qualité, des pratiques, des processus de certification et des possibilités de perfectionnement professionnel pour élargir la capacité à l'intention de ses membres et des établissements des Premières Nations. Ses membres peuvent aider leurs établissements à optimiser l'utilisation de leurs ressources, à renforcer leurs processus décisionnels et à offrir des programmes de qualité. Les réussites de l'APHPN et de ses membres renforcent les capacités de gestion de l'habitation des établissements des Premières Nations au Canada.

L'Association encourage l'avancement de la gestion de l'habitation et y contribue en offrant des possibilités de partager des connaissances acquises. Les gestionnaires de l'habitation et ceux qui aspirent à le devenir peuvent profiter du programme professionnel menant à la certification et à l'obtention de la désignation professionnelle de professionnel de l'habitation des Premières Nations (PHPN). Ils peuvent élargir leurs connaissances de la gestion de l'habitation et atteindre le sommet de leur croissance professionnelle.

L'APHPN prépare les personnes à travailler avec des connaissances et des compétences nouvelles; elle aide ses membres et leurs établissements à fixer des objectifs stratégiques, à réussir la mise en œuvre de leurs plans opérationnels et à offrir des programmes et des services d'habitation de qualité.

Programmes et services en place et en voie d'élaboration dont les membres de l'APHPN vont profiter :

- Certification de professionnel de l'habitation des Premières Nations (PHPN)
- Normes de comportement éthique
- Normes de compétences professionnelles et programmes de perfectionnement professionnel
- Congrès annuel et Salon professionnel
- Nouvelles de la gestion de l'habitation des Premières Nations (axées sur les pratiques et les enjeux)
- Réseaux provinciaux et régionaux
- Recherche, information et réseautage
- Services de soutien professionnel
- Répertoire des membres pour trouver des partenaires possibles d'analyse comparative



PROFESSIONNEL DE L'HABITATION DES PREMIÈRES NATIONS

Un professionnel de l'habitation des Premières Nations (PHPN) est une personne très qualifiée, déterminée à se perfectionner pour progresser dans sa carrière, à respecter les normes de comportement éthique et de gestion de l'habitation. Les PHPN acquièrent la connaissance des pratiques de gestion de l'habitation les plus avancées et peuvent cerner les enjeux des services d'habitation des établissements des Premières Nations. Membres précieux de la communauté et des équipes décisionnelles en matière d'habitation, ils occupent une gamme de postes clés. Ils sont valorisés pour leur compréhension de la gestion de l'habitation et des services connexes, comme sources de renseignements et pour interpréter les enjeux de l'habitation et de sa gestion. Leur présence améliore le processus décisionnel.

Ils sont au cœur de l'élaboration de la stratégie et de la prestation des plans opérationnels et des services en matière d'habitation. Ils mesurent l'impact de la technologie et sont polyvalents et souples. Leur compréhension élargie de l'information et leur accès à celle-ci, s'ajoutant à leur expérience et à leur compassion, sont d'une valeur inestimable pour mener une carrière fructueuse en gestion de l'habitation. Ils sont des experts de la gestion de l'habitation auprès des établissements des Premières Nations.

Le besoin de PHPN n'a jamais été si grand, alors que les établissements des Premières Nations assument plus de responsabilités en matière d'habitation et exploitent de nouvelles possibilités. Les PHPN offrent aux établissements une approche ciblée et équilibrée pour tirer parti au maximum des ressources. Ils peuvent envisager beaucoup de possibilités de carrière et de défis à relever. Les détenteurs de la désignation professionnelle de PHPN sont des professionnels très qualifiés en gestion de l'habitation et au fait des enjeux courants et dont les compétences précises et pointues correspondent à ce que les établissements des Premières Nations recherchent et dont ils ont besoin. La désignation professionnelle de PHPN peut soutenir votre objectif de mener une carrière excitante et fructueuse.

DISCIPLINE DE LA GESTION DE L'HABITATION DES PREMIÈRES NATIONS

À titre d'organisme professionnel responsable de la certification dans cette discipline au Canada, l'APHPN fixe des normes élevées en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations. Des normes de compétence en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations ont été établies. Elles forment la base de l'élaboration du programme d'études utilisé pour attribuer les crédits requis du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations et menant à l'obtention de la désignation professionnelle. Elles servent aussi à appliquer un programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (PERA), à évaluer l'expérience pratique et à créer l'examen professionnel de PHPN.

Les parties prenantes en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations ont participé à la détermination des compétences requises de la discipline de la gestion de l'habitation des Premières Nations. Les pratiques exemplaires ont été prises en compte dans la détermination des normes et l'élaboration des politiques de la nouvelle association professionnelle. La certification de PHPN est basée sur ces normes et ces politiques. Chaque aspirant à la désignation professionnelle est évalué en fonction des normes de compétence.



Le programme de gestion de l'habitation des Premières Nations renforcera vos compétences pour vous aider à mener les efforts de votre établissement en matière de gestion de l'habitation. Tous les PHPN doivent participer au long de leur carrière à des activités de perfectionnement professionnel continu pour maintenir leur certification.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'APHPN se concentre sur les compétences essentielles pour les professionnels actifs en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations. Les compétences requises ont été regroupées en huit domaines principaux de connaissances et de compétences, avec une liste des indicateurs de compétence, qui servent à ce qui suit :

- Appuyer l'élaboration du programme d'études du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations.
- Faciliter la préparation de l'examen professionnel pour les professionnels de l'habitation des Premières Nations.
- Déterminer et mesurer les exigences en matière de travail pratique.
- Faciliter l'élaboration des services de perfectionnement professionnel continu.
- Servir d'outil d'auto-évaluation pour déterminer les aspects qui exigent du perfectionnement professionnel et d'outil d'évaluation dans le cadre du PERA; et
- Soutenir le recrutement, la sélection, la gestion du rendement et son évaluation.

De nature générale, elles sont pertinentes à tous les types d'établissements des Premières Nations.

Le programme de certification mesure les domaines suivants de compétences de base :

1. Histoire, culture et enjeux de l'habitation des Premières Nations
2. Éléments de construction et d'infrastructure de l'habitation des Premières Nations
3. Leadership, plans, politiques et reddition de comptes en matière d'habitation
4. Gestion des programmes d'habitation
5. Relations avec les clients
6. Soutiens fonctionnels de la gestion de l'habitation
7. Professionnalisme et éthique
8. Habiletés essentielles

Les huit domaines englobent plus de trente compétences de base.



DEVENIR UN PROFESSIONNEL DE L'HABITATION DES PREMIÈRES NATIONS

Exigences d'adhésion :

Pour être admissible à titre de membre candidat de l'APHPN, vous devez travailler dans la gestion de l'habitation des Premières Nations ou vous y intéresser et vous devez payer les frais d'adhésion annuels. Allez à APHPN.ca pour en savoir plus sur les frais d'adhésion annuels.

Processus de certification :

Exigences pour devenir PHPN :

1. Avoir respecté les exigences du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations
2. Avoir réussi l'examen professionnel
3. Avoir accumulé deux ans d'expérience de travail pratique attestée
4. Convenir de respecter le code de déontologie et les normes d'éthique

Pour déterminer le cheminement qui vous convient entre le programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (PERA) et le cheminement régulier menant à la certification, utilisez l'outil d'auto-évaluation des compétences. Le PERA exige de soumettre un portefeuille. Les frais sont 650 \$.

Le programme de gestion de l'habitation des Premières Nations comprend cinq cours, présentés en ligne et sous la forme de cours intensifs quand le nombre le permet. Des exemptions de cours peuvent être accordées pour des cours équivalents qui respectent les normes de compétences et qui sont reconnus par l'APHPN. L'APHPN affichera la liste des cours admissibles et la marche à suivre pour présenter une demande.

Afin de démontrer leur engagement envers le principe de l'apprentissage continu, tous les PHPN doivent participer à 20 heures de perfectionnement professionnel continu chaque année pour maintenir leur certification. Il faut simplement que la formation acquise durant ces 20 heures soit liée à la gestion de l'habitation. Les activités de perfectionnement professionnel continu sont déclarées au moment du renouvellement annuel de l'adhésion. Le processus de certification et celui de son maintien assurent que les PHPN demeurent au fait des pratiques et des enjeux les plus courants en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations.

Le processus de certification renforcera vos connaissances et déterminera vos forces ainsi que les aspects à améliorer en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations. Il vous offrira également des possibilités de carrière et vous méritera le respect de vos collègues.

Remarques : Les gestionnaires de l'habitation qui ont plus de sept ans d'expérience exhaustive de la gestion de l'habitation des Premières Nations peuvent emprunter le cheminement de la certification par l'entremise du PERA. Si vous respectez ce critère, vous pouvez soumettre un portefeuille du PERA qui pourrait vous permettre d'obtenir la certification. Il n'est pas garanti que votre portefeuille sera approuvé. À compter du 31 décembre 2022, les membres candidats qui emprunteront le cheminement de la certification par l'entremise du PERA devront réussir l'examen professionnel.



ÉTAPES CLÉS MENANT À LA CERTIFICATION

①

Devenez membre candidat

②

Avez-vous plus de sept ans d'expérience de la gestion de l'habitation des Premières Nations?

OUI

.....
Faites l'auto-évaluation de vos compétences. Si vous êtes admissible, remplissez le portefeuille du PERA
.....

Obtenez ensuite l'approbation de votre portefeuille du PERA
.....

Trouvez deux répondants et convenez de respecter les normes d'éthique.

NON

.....
Réussissez les cinq cours du programme de professionnel de l'habitation des Premières Nations (PHPN)
.....

Réussissez l'examen professionnel
.....

Respectez l'exigence de deux ans de travail pratique
.....

Trouvez deux répondants et convenez de respecter les normes d'éthique

③

Devenir PHPN



PROGRAMME DE GESTION DE L'HABITATION DES PREMIÈRES NATIONS

Cours :

Les cours du programme de PHPN seront offerts en ligne en une session d'automne et d'hiver. S'il y a suffisamment de personnes intéressées, un cours pourrait être offert sous forme de programme intensif d'une semaine avec des activités préalables et postérieures.

Certains établissements d'enseignement postsecondaire ou des organismes professionnels du Canada peuvent offrir des cours qui seront reconnus comme équivalents et donner lieu à une exemption. Les renseignements pertinents seront affichés sur le site Web de l'APHPN. Les demandeurs devront avoir obtenu une note d'au moins 60 % et fournir un relevé de notes à l'appui. Des frais de 20 \$ par cours seront exigés pour le traitement des demandes.

Les personnes choisies pour donner les cours du programme de PHPN seront expertes dans leur discipline et seront choisies en fonction de critères qui assureront l'excellence de l'apprentissage.

Chaque cours dure 12 semaines.

Cours du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations :

Les cours sont en train d'être élaborés. Voici un exemple de composition du programme.

- 100 — Développement, construction, entretien et enjeux en matière d'habitation des Premières Nations : Histoire, législation et programmes, enjeux, considérations et processus de construction, infrastructure, entretien, etc.
- 200 — Leadership, direction, action et reddition de comptes en matière d'habitation : Gouvernance, processus décisionnel, stratégie, plans, politiques, reddition de comptes, etc.
- 300 — Programmes de gestion de l'habitation : Besoins communautaires et engagement, programmes, financement, projets, rapports, communications et relations avec les clients
- 400 — Soutiens opérationnels de la gestion de l'habitation : Ressources humaines, comptabilité et finances, considérations juridiques, information et technologie, négociations et différends, relations, qualité, analyse comparative et assurance
- 500 — Professionnalisme, éthique et habiletés essentielles : Professionnalisme, apprentissage continu et mentorat, considérations éthiques, compétences habilitantes comme le travail avec les gens et le changement, le leadership, la gestion des réunions, etc.

Coûts du programme :

Beaucoup d'employeurs encourageront leurs employés à s'inscrire au programme de PHPN et payeront une partie des frais de cours ainsi qu'une partie des frais d'adhésion annuels à l'APHPN. Les organismes de promotion et de soutien des activités d'éducation sont des sources possibles d'aide pour s'inscrire au programme éducatif. Frais d'un cours en ligne : 850 \$; frais d'un cours intensif : 2 200 \$.



EXAMEN PROFESSIONNEL

Après avoir réussi les cinq cours du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations, le membre candidat sera admissible à se présenter à l'examen professionnel. Cet examen a pour objet d'assurer que tous les candidats qui obtiennent leur désignation professionnelle possèdent la base de connaissances requise à titre de membre professionnel. Exhaustif et intégratif, l'examen est basé sur les normes de compétences. Il sera offert deux fois par année, en janvier et en août, à compter de 2023. Les frais pour se présenter à l'examen professionnel sont 500 \$ plus les taxes.

EXIGENCE D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PRATIQUE

L'exigence d'expérience de travail pratique a pour objet de fournir à l'APHPN une base pour assurer que les personnes reconnues ont les compétences requises pour agir à titre de professionnels de l'habitation des Premières Nations. La mesure de l'expérience de travail pratique aide l'APHPN à déterminer si les membres candidats possèdent ou non l'expérience de travail pratique adéquate de l'application des connaissances et des habiletés en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations.

L'exigence d'expérience de travail pratique est deux ans d'expérience de travail pratique à temps plein dans un milieu de gestion de l'habitation des Premières Nations. Cette expérience peut être obtenue dans les secteurs privé ou public des établissements des Premières Nations et il faut avoir de l'expérience dans au moins 80 % des domaines de compétences. Le rapport d'expérience de travail pratique doit être signé par deux répondants pour attester l'expérience soumise. Si possible, favoriser les répondants PHPN.

ÉTAPES POUR DEVENIR PHPN

1. Devenir un membre candidat de l'APHPN.
2. Si vous pensez avoir droit à des exemptions :
 - a. Si vous avez plus de sept ans d'expérience de travail pratique dans un milieu de gestion de l'habitation des Premières Nations, faites l'auto-évaluation de vos compétences; si vous constatez que vous possédez la plupart des compétences requises, vous pourriez pouvoir emprunter le cheminement du programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (PERA) menant vers la certification.
 - b. Si vous croyez ne pas être admissible au PERA, soumettez un relevé de notes qui pourrait vous rendre admissible aux exemptions de cours du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations.
3. Inscrivez-vous aux cours requis du programme de gestion de l'habitation des Premières Nations. Suivez-les.
4. Réussir les cours vous rend admissible à vous présenter à l'examen professionnel.
5. Inscrivez-vous et payez les frais d'examen.
6. Réussissez l'examen professionnel.
7. Soumettez un rapport d'expérience professionnelle pratique décrivant deux ans ou plus d'expérience pertinente, attestée par deux répondants.
8. Signez un engagement de respecter le Code de déontologie et les normes d'éthique de l'APHPN.
9. Obtenez l'approbation du conseil d'administration de l'APHPN.
10. Présentez-vous à la collation des grades et obtenez votre désignation professionnelle.
11. Maintenez votre certification.



AUTRES RENSEIGNEMENTS

Tous les nouveaux PHPN recevront leur certificat professionnel et seront reconnus à une collation des grades annuelle tenue en conjonction avec le Congrès annuel et le Salon professionnel.

Pour maintenir votre désignation professionnelle de PHPN, vous devez être membre en règle de l'APHPN et respecter l'exigence de maintien de la certification.

Signification de la désignation professionnelle de PHPN :

- Elle reconnaît vos acquis et votre expérience;
- Elle assure que vous êtes au fait des dernières pratiques de gestion de l'habitation des Premières Nations;
- Elle démontre votre engagement de respecter le principe du perfectionnement continu;
- Elle est une marque de professionnalisme;
- Elle procure un avantage concurrentiel.
- Elle deviendra l'un des titres de compétences préférés pour les postes en matière de gestion de l'habitation des Premières Nations..

ADHÉSION

Catégories d'adhésion à l'APHPN :

- Membre certifié : Personne ayant respecté les exigences d'obtention et de maintien de la désignation professionnelle de PHPN (membre votant); frais d'adhésion annuels de 300 \$
- Membre candidat : Personne travaillant dans le milieu de la gestion de l'habitation des Premières Nations et voulant obtenir la certification (membre votant); frais d'adhésion annuels de 150 \$
- Membre général — Associé particulier : Personne s'intéressant à la gestion de l'habitation des Premières Nations et dont les caractéristiques ne correspondent pas aux autres catégories d'adhésion (membre sans droit de vote); frais d'adhésion annuels de 150 \$
- Membre général — Association : Établissement sans but lucratif appuyant l'APHPN et sa mission et s'intéressant aux enjeux en matière d'habitation des Premières Nations. (membre sans droit de vote); frais d'adhésion annuels de 250 \$
- Membre général — Entreprise/gouvernement : Établissement appuyant l'APHPN et sa mission (membre sans droit de vote); frais d'adhésion annuels de 750 \$

Communiquez avec l'APHPN pour en savoir plus.

APHPN

300, chemin March, pièce 202 Ottawa ON K2K 2E2
613-702-0440 / 1-800-360-6114
info@fnhpa.ca www.fnhpa.ca